



---

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée  
Fédération Nationale de l'Action Sociale

---

## **AXESS demande des enveloppes au Père Noël : Les salariés n'auront rien de plus sous le sapin !**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la CMP du 28 novembre 2024
2. Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024
3. Politique salariale
5. Prévoyance et OPP (Organisme Paritaire de Prévention) des risques professionnels
4. Négociation CCUE
6. Questions diverses

### **1. Approbation du PV de la CMP du 28 novembre 2024**

Le procès-verbal est approuvé, intégrant les modifications proposées.

### **2. Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024**

AXESS informe poursuivre ses démarches auprès des nouveaux interlocuteurs, suite à la démission provoquée par la motion de censure du gouvernement. Les discussions concernant la prime Guerini ainsi que les primes pour les nuits, dimanches et jours fériés demeurent prioritaires. Un rendez-vous est prévu début janvier avec le nouveau ministère pour aborder la politique salariale.

Les organisations syndicales (OS) dénoncent la pratique consistant à diviser le montant de la prime "Séguir" par le nombre d'enfants à charge des assistantes familiales. Elles signalent également que certains départements refusent de verser ces montants. AXESS répond que ces pratiques relèvent des décisions des départements concernés.

### **3. Politique salariale**

La CFDT propose un accord visant à instaurer un "élément complémentaire de rémunération" (ECR) destiné à améliorer l'« attractivité ». Cet ECR serait basé sur le Minimum Garanti et fonctionnerait de manière similaire à la prime Séguir.

**FO exprime son opposition, soulignant que cette proposition accentue les effets de seuil, le tassement des grilles salariales et l'individualisation des rémunérations. FO rappelle que le concept "d'attractivité" renforce la concurrence entre salariés et réaffirme sa revendication d'augmentations générales de salaire, négociées dans le cadre des différentes conventions collectives existantes.**

AXESS, de son côté, affirme que le système actuel est à bout et qu'une solution globale est indispensable. Elle précise qu'elle ne négociera qu'en fonction des enveloppes budgétaires définies au préalable et qu'elle n'apposera aucune signature sans ces garanties.

Cette position est jugée inacceptable par FO et les autres OS, qui réitèrent la nécessité de renverser le rapport de force.

*Suspension de séance.*

Une modification de l'ordre du jour est actée : le point 5 est abordé avant le point 4.

## **5. Prévoyance et OPP (Organisme Paritaire de Prévention) des risques professionnels**

FO insiste sur la nécessité de sécuriser le régime actuel, en particulier celui de la CCN66, avant d'engager des négociations pour mettre en place un régime de prévoyance structuré dans le cadre d'une Commission Paritaire Spéciale (CPS). Elle rappelle également l'importance de renforcer la prévention primaire et secondaire.

AXESS réaffirme son souhait de créer un régime de prévoyance de branche accompagné d'un OPP, en précisant qu'une enveloppe FIPU (Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure Professionnelle) est disponible pour soutenir ce projet.

FO, la CGT et SUD dénoncent l'absence de position claire d'AXESS concernant un régime de prévoyance basé, au minimum, sur les dispositions de la CCN66. Elles considèrent que cette ambiguïté constitue un frein à la mise en place d'une CPS.

FO, la CGT et SUD formulent les préalables suivants avant toute négociation :

- Garantir le maintien du régime actuel de la CCN66 en cas d'échec des discussions.
- Augmenter le nombre de participants au groupe technique paritaire (GTP) de 2 à 4, via une délibération préalable.

La CFDT, quant à elle, se déclare favorable à la création immédiate de la CPS.

Enfin, la proposition de la CFDT relative à la mise en place d'un OPP est reportée à des discussions ultérieures, en raison de l'absence d'un mandat clair des syndicats sur ce sujet.

## **4. Négociation CCUE**

En raison de l'heure tardive, les discussions sur ce point sont reportées à la prochaine CMP...

## **6. Questions diverses**

CFDT demande le report des fonds non utilisés en 2024 sur 2025 (30 000 €). AXESS valide.

*Prochaine CMP*

*16 janvier 2025 chez NEXEM*

*Ordre du jour reconduit avec le point « suivi de l'accord du 4 juin » repoussé en dernier.*

**Pour FO : Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE, David LEGRAND et Michel POULET.**